# **ÉOLIEN - LETTRE D'INFORMATION 1 - PROJET D'ICHY**







# PORTEURS DU PROJET : - ARKOLIA ÉNERGIES

- ÉNERGIE PARTAGÉE
- SDESM ÉNERGIES



TAILLE DU PARC: 5 à 6 éoliennes



CONSOMMATION: De 16000 à 20000 habitants



PUISSANCE UNITAIRE: Entre 2 et 3 MW



#### ATOUTS POUR LE TERRITOIRE :

- Énergie verte
- Retombées financières à investir dans la commune
- Financement participatif ouvert aux citoyens







Madame, Monsieur,

Pour lutter contre le réchauffement climatique, les pays de l'union européenne se sont collectivement fixés des objectifs ambitieux pour assurer une transition énergétique qui limite les émissions de gaz à effet de serre. Dans le prolongement de l'accord de Paris, le gouvernement français a adopté sa propre feuille de route et vient de publier une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les 10 prochaines années.

Dans le cadre de ces objectifs nationaux, la Seine-et-Marne peut jouer son rôle. Avec des vents réguliers et puissants, le territoire est propice à l'implantation de parcs éoliens.

Ces parcs produisent de l'électricité à partir d'une ressource inépuisable et gratuite, sans déchets, ni émission de CO2. Ces parcs sont aussi générateurs de retombées financières locales.

Nous, la société Arkolia Energies, le fonds d'investissement citoyen Énergie Partagée et la société SDESM Énergies avons décidé d'unir nos forces et nos compétences complémentaires autour d'un projet et d'une vision partagée : celle d'un parc éolien citoyen respectueux du territoire.

A présent que les premières études ont été réalisées, validant la faisabilité de notre projet, le temps est venu de vous présenter notre groupement, les variantes étudiées, les prochaines étapes du développement, de la concertation et du montage du financement participatif. Deux permanences en mai 2018 ont déjà permis d'informer les habitants d'Ichy et d'Obsonville, les plus directement concernés par les implantations d'éoliennes.

Mais dès l'origine, il nous est apparu nécessaire d'élargir le périmètre de concertation aux communes limitrophes d'Ichy. Vos élus ont ainsi été tenus informés de ce projet en février 2018, puis ils ont été associés en février 2019 à la définition du cadre de la concertation.

Un mât de mesure de 100 m de hauteur sera installé dans les prochains jours : il va permettre d'étudier plus précisément les directions et vitesses du vent sur la zone.

Pour inaugurer cette nouvelle étape, nous souhaiterions vous convier à une deuxième permanence d'information :

# Le samedi 30 mars 2019, de 14h à 18h à la salle communale d'Ichy

A cette occasion, nous répondrons à vos questions, serons à l'écoute de vos remarques et de vos propositions. Vos retours sur le projet seront précieux pour l'améliorer, en limiter les impacts dans le but de maximiser les bienfaits pour le territoire et ses habitants.

Nous vous remercions vivement pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre d'information, et nous espérons vous rencontrer nombreux lors de cette prochaine permanence!

Olivier Gobaut Directeur Général SDESM énergies

Olivier Berland Animateur en Île-de-France Énergie Partagée

Antoine Jacob Directeur Développement Arkolia Énergies

## IMPLANTATION DANS LE TERRITOIRE



#### MÂT DE MESURE

Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, sera installé ici afin d'évaluer la vitesse du vent, ainsi que sa direction.



#### **ANÉNOMÈTRE**

Permet de mesurer la vitesse du vent.



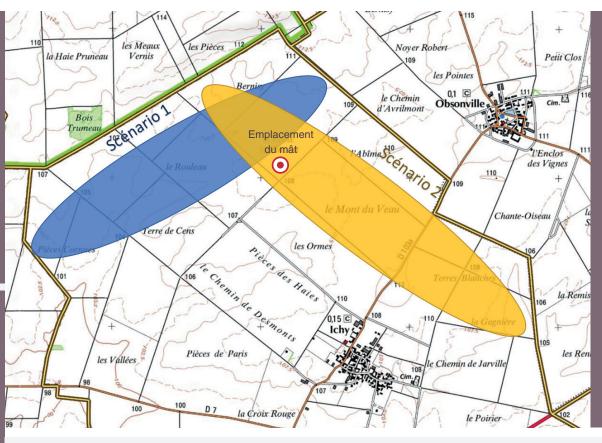
#### **GIROUETTE**

Permet le calcul de l'orientation du vent



#### **DATA LOGGER**

Enregistre et stocke les données mesurées



#### Scénario 1 (zone bleue)

- Alignement parallèle à la ligne des buttes, dans l'axe des vents dominants
- Des espacements entre éoliennes plus amples et un recul vis à vis des habitations de plus d'un kilomètre

#### Scénario 2 (zone jaune)

- Alignement parallèle aux parcs éoliens existants, perpendiculaire à l'axe des vents dominants
- Des espacements plus resserrés entre les éoliennes et des distances d'éloignement de moins d'un kilomètre des habitations d'Ichy, d'Obsonville et d'Avrilmont.



#### **Emplacement final**

Les deux scenarii sont à l'étude.

En fonction des résultats des études et des avis émis lors de la concertation, un seul et unique scénario sera alors retenu et développé.



1- Présentation du projet au Conseil Municipal

2 - Présentation aux acteurs du territoire (communauté de communes, communes voisines, maires...)

- 3 Envoi de lettres d'information
- 4 Permanences et ateliers
- 5 Site web
- 6 Mise en place d'un comité de suivi et présentation des résultats

DÉVELOPPEMENT (3 à 5 ans)

IDENTIFICATION PROJET **2017** 

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

2018

CONCEPTION DU PROJET (1 à 2 ans)

Délimitation d'une zone d'étude



# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



#### Répartition des retombées économiques et fiscales

En plus de contribuer à l'indépendance énergétique de notre pays, mais aussi de la région Ile-de-France, un parc éolien a des retombées économiques pour son territoire d'implantation.

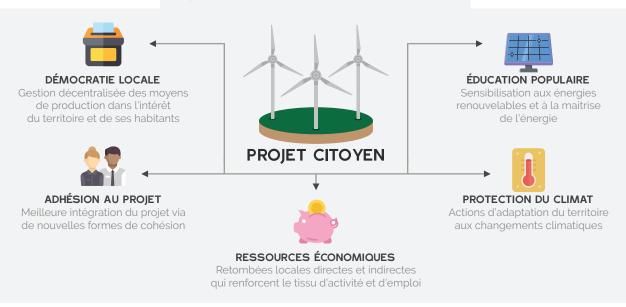
Localement, c'est entre 110 000 € et 120 000 € par an dont bénéficieront commune et communauté de communes sur une enveloppe globale comprise entre 170 000 € et 200 000 € par an, valorisés par ce projet.

Les entreprises du territoire, compétentes, seront également privilégiées lors de la construction (terrassement, raccordement, ...), ce qui générera de l'activité économique.

#### Aller plus loin avec un projet citoyen

Les habitants qui le souhaitent, pourront également investir dans le projet, par l'intermédiaire d'Énergie Partagée (co-actionnaire du futur parc éolien à hauteur de 20% du capital) et ainsi être associés aux bénéfices liés à l'exploitation du parc.

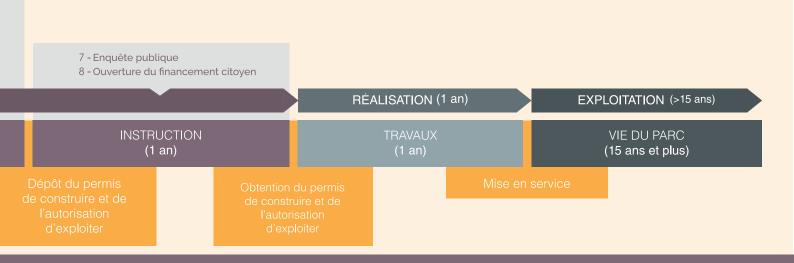
# QUEL INTÉRÊT POUR LES CITOYENS ?



#### Un projet concerté

La concertation a été menée en amont avec les services de l'état (l'Armée de l'air, la DRIEE, service instructeur des projets éoliens en lle de France et son paysagiste conseil) et les associations de protection de la Nature. Une concertation préalable est engagée avec les populations locales pour enrichir le projet et favoriser son intégration dans le territoire.

Cette concertation, validée par les élus d'Ichy et des communes limitrophes sera ponctuée de temps d'échanges (permanences, lettres d'information, ateliers thématiques, etc.). Les habitants pourront laisser leurs avis ou questions sur un site Internet dédié ou des registres laissés en mairie.



# **ARKOLIA ÉNERGIES**

Arkolia Énergies a été créée par deux pionniers des énergies renouvelables, avec la conviction qu'un jour, la production locale d'une énergie propre permettra de gagner l'indépendance énergétique. Notre société, toujours dirigée par ses deux membres fondateurs, œuvre pour démocratiser les énergies renouvelables et décentraliser leur production.

L'état d'esprit, impulsé dès notre création, est collaboratif et en mode projet. Il encourage et valorise les prises d'initiatives et les propositions autour de 3 valeurs communes : performance, innovation et humanité.

La société propose la construction clé en main de centrales de production électrique à partir d'énergies renouvelables (solaire, éolien et biogaz). Notre différence réside dans notre approche multi-énergies et notre volonté de travailler avec les acteurs locaux.

### **ÉNERGIE PARTAGÉE**

Énergie Partagée accompagne et finance les projets de production d'énergie renouvelable portés et maîtrisés par les acteurs de territoires : habitants et collectivités locales. Avec Énergie Partagée, chacun peut prendre part dans la transition énergétique en investissant et s'investissant dans les projets d'intérêt général (éoliens, solaires, hydroélectriques, bois-énergie, etc) qui se développent partout en France.

Énergie Partagée s'engage auprès des citoyens et de leurs collectivités pour les aider à transformer leurs idées en projets concrets. Grâce à son réseau d'adhérents et de projets pionniers, Énergie Partagée met à disposition des compétences techniques, juridiques et économiques. C'est la mission des animateurs régionaux : mettre en relation les porteurs de projet et leur proposer un outillage méthodologique complet : formations collectives, accompagnement adapté, etc.

# **SDESM ÉNERGIES**

Le SDESM est le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne. Regroupant 440 communes du Département, il a la responsabilité notamment de mettre en concession le réseau d'électricité. Depuis 2011, le SDESM accompagne ses communes dans la transition énergétique. Il est ainsi un relai pour les communes sur toutes les questions énergétiques.

En 2017, le SDESM a créé, en partenariat avec la caisse des dépôts, la société SDESM énergies pour développer ou participer à des projets d'énergies renouvelables en lien avec le territoire. SDESM énergies soutient et participe au déploiement d'un parc éolien sur la commune d'Ichy.







Une équipe dédiée présente sur le terrain, un contact privilégié pour vous :

Sandrine Lesrel Chef de projets Arkolia Énergies Olivier Berland Animateur en Île-de-France Énergie Partagée Olivier Gobaut Directeur Général SDESM énergies

Pour nous contacter : projetichy@arkolia-energies.com